



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Paris, le 18 mars 2014

**PICS DE POLLUTION RECORD**  
**l'Avere-France appelle le Gouvernement à donner accès**  
**à la mobilité « zéro émission » au plus grand nombre**

Ces derniers jours ont été marqués par l'enregistrement de pics de pollution record préoccupants. Face aux conséquences sanitaires de tels épisodes, il a été urgent de réduire les émissions de polluants générées par les transports. Les pouvoirs publics ont donc mis en place des mesures telles que la limitation de vitesse ou la circulation alternée.

Dans ce contexte, l'Avere-France prend la parole pour rappeler l'importance du soutien des décideurs publics dans le développement de la mobilité électrique. Les véhicules électriques et les hybrides rechargeables sont en effet les seuls modes de déplacement « zéro émission ». Leur croissance représente un enjeu sanitaire, écologique et économique de première importance.

Si le Gouvernement l'a bien compris et apporte aujourd'hui un soutien dont la filière se félicite au quotidien, nous devons cependant déplorer la persistance d'un obstacle dans la mise en œuvre du bonus écologique des véhicules électriques.

Les 6 300 € sont en effet aujourd'hui indispensables à l'acquisition d'un véhicule électrique par le plus grand nombre. Or, en modifiant l'assiette dans le décret du 30 octobre 2013, les pouvoirs publics ont introduit une différence de traitement qui pénalise les personnes faisant le choix de la location longue durée ou avec option d'achat à hauteur de plus de 2 000 €. De ce fait, les offres les plus abordables sont aujourd'hui remises en cause, ce qui risque de porter gravement atteinte au développement des ventes de voitures électriques.

L'Avere-France appelle donc le gouvernement à modifier au plus vite ce décret afin de garantir l'accès à une mobilité zéro émission à tous. Cela permettra d'augmenter le parc roulant électrique en France et d'améliorer la qualité de l'air dans les grandes agglomérations.

Joseph Beretta – Président de l'Avere-France

---

**A propos de l'Avere-France** – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique

Fondée en 1978 sous l'impulsion de la Commission européenne, l'Avere-France, est aujourd'hui l'association professionnelle de référence sur la mobilité électrique en France. Elle a pour vocation de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides. Représentant la filière dans son ensemble, l'association rassemble un écosystème de plus de 120 entreprises dans les domaines industriels commerciaux, institutionnels ou associatifs : constructeurs de véhicules, équipementiers, énergéticiens, fabricants de batteries, organismes de recherche, opérateurs de mobilité (courte ou longue durée, auto-partage, livraison de marchandises...), assureurs, cabinets conseil, collectivités territoriales et entreprises utilisatrices... Elle est également associée à un réseau d'experts européen et mondial. Forte de ses travaux, de ses relations avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, ainsi que de ses événements et publications, elle stimule et accompagne le déploiement de l'électromobilité en France.

---

**Contacts presse**

Agences VLC\* / 914 – Tél : 01 42 52 60 29  
Valérie Leseigneur [valerie@agencevlc.com](mailto:valerie@agencevlc.com) / 06 68 80 37 35  
Juliette Laniray [juliette@agence914.fr](mailto:juliette@agence914.fr) / 06 11 76 22 09

**Contact Avere-France**

Marie Castelli – Secrétaire générale  
Tel. 01 53 25 00 60  
[marie.castelli@avere-france.org](mailto:marie.castelli@avere-france.org)  
[www.france-mobilite-electrique.org](http://www.france-mobilite-electrique.org)